

PROPOSED PRODUCT LABEL PROFILE
TYLAN 10 PREMIX 25KG

ELANCO™

AF0010

PrTylan™ 10
prémélange de phosphate de tylosine

POUR USAGE VÉTÉRINAIRE SEULEMENT
ANTIBIOTIQUE

Poids net 25 kg
DIN 00103624

POUR USAGE DANS LES ALIMENTS POUR PORCS, BOVINS DE BOUCHERIE ET POULETS À
GRILLER SEULEMENT

INGRÉDIENT ACTIF

tylosine (sous forme de phosphate de tylosine).....22 grammes par kilogramme de prémélange

INDICATIONS

A. Porcs :

- I. Comme adjuvant au traitement et à la prévention d'une récurrence cyclique de la dysenterie porcine (dysenterie sanguinolente, diarrhée sanguinolente, dysenterie noire, colite hémorragique, vibrio).
- II. Pour aider à prévenir l'entéropathie proliférative porcine ou iléite associée à *Lawsonia intracellularis*.
- III. Comme adjuvant au traitement de l'entéropathie proliférative porcine ou iléite causée par *Lawsonia intracellularis* lorsque utilisé à la suite d'un traitement avec Tylan Soluble.
- IV. Pour le traitement de l'entéropathie proliférative porcine ou iléite associée à *Lawsonia intracellularis*.
- V. Pour le traitement de l'entéropathie proliférative porcine ou iléite associée à *Lawsonia intracellularis* en présence d'infection persistante ou récurrente.
- VI. Comme adjuvant à la prévention de la forme subclinique de l'entéropathie proliférative porcine ou iléite associée à *Lawsonia intracellularis*.

B. Bovins de boucherie : Pour réduire l'incidence des abcès du foie causés par *Trueperella pyogenes* et *Fusobacterium necrophorum* chez les bovins de boucherie (bouillons et génisses) élevés en parquet et destinés à l'abattage.

C. Poulets à griller : Pour aider à traiter l'entérite nécrotique causée par *Clostridium perfringens* chez les poulets à griller.

PROPOSED PRODUCT LABEL PROFILE
TYLAN 10 PREMIX 25KG

POSOLOGIE ET MODE D'ADMINISTRATION

Pour réduire le développement de résistance aux antimicrobiens et maintenir l'efficacité de cet antibiotique, l'utiliser avec prudence et pendant la plus courte durée de temps requise pour obtenir le résultat clinique attendu.

IMPORTANT : Doit être bien mélangé aux aliments avant l'emploi.

MODE DE PRÉPARATION POUR LES PORCS

DYSENTERIE PORCINE

Indication I (a) : Traitement en association avec Tylan Soluble

En association avec un traitement à Tylan Soluble, administrer Tylan 10 à raison de 5 kg (110 g de tylosine) par 1000 kg d'aliment complet pendant trois semaines. Administrer l'eau d'abreuvement médicamenteuse, contenant un gramme de tartrate de tylosine par gallon américain (3,785 litres) pendant les trois premiers jours du traitement ou jusqu'à la disparition des symptômes.

Indication I (b) : Prévention de récurrence après le traitement

Pour prévenir une récurrence de dysenterie porcine, réduire la posologie à 2 kg (44 g de tylosine) par 1000 kg d'aliment complet. Cet aliment doit être la seule alimentation administrée aux porcs jusqu'à ce qu'ils atteignent le poids requis pour la vente.

ENTÉROPATHIE PROLIFÉRATIVE PORCINE (ILÉITE)

Indication II : Prévention

Administrer Tylan 10 à raison de 5 kg (110 g de tylosine) par 1000 kg d'aliment complet. Administrer à l'exclusion de tout autre aliment pendant 21 jours; débiter l'administration avant l'éclosion prévue de la maladie.

Indication III : Traitement suite à l'administration de Tylan Soluble

Comme adjuvant au traitement de l'entéropathie proliférative porcine ou iléite causée par *Lawsonia intracellularis*, administrer Tylan Soluble dans l'eau de boisson à raison de 1 gramme par 12 litres d'eau (83 mg par litre) pendant une période de 7 jours, suivi d'un traitement avec Tylan 10 dans les aliments à raison de 5 kg (110 g de tylosine) par 1000 kg d'aliment complet pendant une période de 7 jours.

Indication IV : Traitement

Pour traiter l'entéropathie proliférative porcine ou iléite associée à *Lawsonia intracellularis*, administrer Tylan 10 à raison de 5 kg (110 g de tylosine) par 1000 kg de ration complète pendant 3 semaines.

Indication V : Traitement en présence d'infection persistante ou récurrente

Pour traiter l'entéropathie proliférative porcine ou iléite associée à *Lawsonia intracellularis* en présence d'infection persistante ou récurrente, administrer Tylan 10 à raison de 5 kg (110 g de tylosine) par 1000 kg de ration complète pendant 3 semaines. Continuer avec l'administration de Tylan 10 à raison de 2 kg (44 g de tylosine) par 1000 kg de ration complète pendant 3 semaines.

Indication VI : Prévention de la forme subclinique

Administrer Tylan 10 à raison de 2 kg (44 g de tylosine) par 1000 kg d'aliment complet. Administrer à l'exclusion de tout autre aliment pendant 21 jours; débiter l'administration avant la manifestation subclinique prévue de la maladie. Le

PROPOSED PRODUCT LABEL PROFILE
TYLAN 10 PREMIX 25KG

meilleur moment pour commencer le traitement devrait être déterminé par un vétérinaire à l'aide d'outils de diagnostic appropriés.

MODE DE PRÉPARATION POUR LES BOVINS DE BOUCHERIE

Inclure Tylan 10 à raison de 0,5 kg (11 g de tylosine) par 1000 kg d'aliment complet, incluant le fourrage (sur une base de 100% de matière sèche). Administrer sans interruption comme seule alimentation. Le prémélange Tylan peut être préalablement incorporé au supplément liquide thixotrope suivant : Promolas Liquid Supplement Suspension, Westway Feed Products.

MODE DE PRÉPARATION POUR LES POULETS À GRILLER

Administrer Tylan 10 à raison de 9,09 kg (200 g de tylosine) par 1000 kg de ration complète pour le traitement de l'entérite nécrotique chez les poulets à griller. Distribuer cet aliment médicamenté à l'exclusion de tout autre aliment pendant 7 jours.

PRÉCAUTIONS

1. Ne pas administrer aux taures de remplacement, ni aux vaches en période de reproduction ou de lactation.
2. Ne pas utiliser dans les aliments contenant des agents liants à l'exception de Lignosol (4%) et de Agri-Colloïd (0,3%). Ne pas utiliser dans les suppléments, concentrés ou aliments complets contenant de la bentonite. Peut être incorporé à un supplément liquide thixotrope contenant du Rumensin™.
3. Ne pas utiliser de supplément liquide thixotrope entreposé depuis plus de 8 semaines.
4. Lors du traitement de la dysenterie du porc et de l'entérite nécrotique, il faut déterminer à nouveau le diagnostic s'il n'y a pas eu de réponse au traitement dans les 3 à 5 jours suivant le début de ce dernier.
5. Lors du traitement de l'entéropathie proliférative porcine ou iléite, le diagnostic devrait être confirmé lorsque les résultats ne sont pas satisfaisants.

MISES EN GARDE

1. Les porcs traités avec ce médicament dans la ration complète en association avec le tartrate de tylosine dans l'eau de boisson ne doivent pas être abattus à des fins alimentaires dans un délai d'au moins 48 heures après le dernier traitement à la tylosine dans l'eau de boisson.
2. Aucune période de retrait n'est requise avant l'abattage des porcs traités avec ce médicament à raison de 44 grammes ou 110 grammes de tylosine par 1000 kg d'aliment complet *sauf lorsqu'il est utilisé en association avec la tylosine dans l'eau de boisson.*
3. Aucune période de retrait n'est requise pour les bovins de boucherie et les poulets à griller s'ils sont traités selon les directives de l'étiquette.
4. Ne pas utiliser chez les poules pondeuses.
5. Ne pas utiliser chez les vaches laitières en lactation.

PROPOSED PRODUCT LABEL PROFILE
TYLAN 10 PREMIX 25KG

6. Garder hors de portée des enfants.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec.

Tylan, Rumensin Elanco et la barre diagonale sont des marques de commerce d'Eli Lilly and Company ou de ses sociétés affiliées.

ELANCO
Division Eli Lilly Canada Inc.
150 Research Lane, Suite 120,
Guelph, Ontario
N1G 4T2

<PRENEZ LE TEMPS
LISEZ L'ÉTIQUETTE>
<Antimicrobial Prudent Use Logo>

PROPOSED PRODUCT LABEL PROFILE
TYLAN 10 PREMIX TOTES

LOT

EXP

Tote #

ELANCO™ AF0010
PrTylan™ 10
prémélange de phosphate de tylosine

POUR USAGE VÉTÉRINAIRE SEULEMENT
ANTIBIOTIQUE

POUR USAGE DANS LES ALIMENTS POUR PORCS, BOVINS DE BOUCHERIE ET POULETS À
GRILLER SEULEMENT

INGRÉDIENT ACTIF

tylosine (sous forme de phosphate de tylosine).....22 grammes par kilogramme de prémélange

INDICATIONS

A. Porcs :

- I. Comme adjuvant au traitement et à la prévention d'une récurrence cyclique de la dysenterie porcine (dysenterie sanguinolente, diarrhée sanguinolente, dysenterie noire, colite hémorragique, vibrio).
- II. Pour aider à prévenir l'entéropathie proliférative porcine ou iléite associée à *Lawsonia intracellularis*.
- III. Comme adjuvant au traitement de l'entéropathie proliférative porcine ou iléite causée par *Lawsonia intracellularis* lorsque utilisé à la suite d'un traitement avec le Tylan Soluble.
- IV. Pour le traitement de l'entéropathie proliférative porcine ou iléite associée à *Lawsonia intracellularis*.
- V. Pour le traitement de l'entéropathie proliférative porcine ou iléite associée à *Lawsonia intracellularis* en présence d'infection persistante ou récurrente.
- VI. Comme adjuvant à la prévention de la forme subclinique de l'entéropathie proliférative porcine ou iléite associée à *Lawsonia intracellularis*.

B. Bovins de boucherie : Pour réduire l'incidence des abcès du foie causés par *Trueperella pyogenes* et *Fusobacterium necrophorum* chez les bovins de boucherie (bouvillons et génisses) élevés en parquet et destinés à l'abattage.

C. Poulets à griller : Pour aider à traiter l'entérite nécrotique causée par

PROPOSED PRODUCT LABEL PROFILE
TYLAN 10 PREMIX TOTES

Clostridium perfringens chez les poulets à griller.

POSOLOGIE ET MODE D'ADMINISTRATION

Pour réduire le développement de résistance aux antimicrobiens et maintenir l'efficacité de cet antibiotique, l'utiliser avec prudence et pendant la plus courte durée de temps requise pour obtenir le résultat clinique attendu.

IMPORTANT : Doit être bien mélangé aux aliments avant l'emploi.

MODE DE PRÉPARATION POUR LES PORCS

DYSENTERIE PORCINE

Indication I (a) : Traitement en association avec Tylan Soluble

En association avec un traitement à Tylan Soluble, administrer Tylan 10 à raison de 5 kg (110 g de tylosine) par 1000 kg d'aliment complet pendant trois semaines. Administrer l'eau d'abreuvement médicamenteuse, contenant un gramme de tartrate de tylosine par gallon américain (3,785 litres) pendant les trois premiers jours du traitement ou jusqu'à la disparition des symptômes.

Indication I (b) : Prévention de récurrence après le traitement

Pour prévenir une récurrence de dysenterie porcine, réduire la posologie à 2 kg (44 g de tylosine) par 1000 kg d'aliment complet. Cet aliment doit être la seule alimentation administrée aux porcs jusqu'à ce qu'ils atteignent le poids requis pour la vente.

ENTÉROPATHIE PROLIFÉRATIVE PORCINE (ILÉITE)

Indication II : Prévention

Administrer Tylan 10 à raison de 5 kg (110 g de tylosine) par 1000 kg d'aliment complet. Administrer à l'exclusion de tout autre aliment pendant 21 jours; débuter l'administration avant l'éclosion prévue de la maladie.

Indication III : Traitement suite à l'administration de Tylan Soluble

Comme adjuvant au traitement de l'entéropathie proliférative porcine ou iléite causée par *Lawsonia intracellularis*, administrer Tylan Soluble dans l'eau de boisson à raison de 1 gramme par 12 litres d'eau (83 mg par litre) pendant une période de 7 jours, suivi d'un traitement avec Tylan 10 dans les aliments à raison de 5 kg (110 g de tylosine) par 1000 kg d'aliment complet pendant une période de 7 jours.

Indication IV : Traitement

Pour traiter l'entéropathie proliférative porcine ou iléite associée à *Lawsonia intracellularis*, administrer Tylan 10 à raison de 5 kg (110 g de tylosine) par 1000 kg de ration complète pendant 3 semaines.

Indication V : Traitement en présence d'infection persistante ou récurrente

Pour traiter l'entéropathie proliférative porcine ou iléite associée à *Lawsonia intracellularis* en présence d'infection persistante ou récurrente, administrer Tylan 10 à raison de 5 kg (110 g de tylosine) par 1000 kg de ration complète pendant 3 semaines. Continuer avec l'administration de Tylan 10 à raison de 2 kg (44 g de tylosine) par 1000 kg de ration complète pendant 3 semaines.

Indication VI : Prévention de la forme subclinique

PROPOSED PRODUCT LABEL PROFILE TYLAN 10 PREMIX TOTES

Administrier Tylan 10 à raison de 2 kg (44 g de tylosine) par 1000 kg d'aliment complet. Administrier à l'exclusion de tout autre aliment pendant 21 jours; débiter l'administration avant la manifestation subclinique prévue de la maladie. Le meilleur moment pour commencer le traitement devrait être déterminé par un vétérinaire à l'aide d'outils de diagnostic appropriés.

MODE DE PRÉPARATION POUR LES BOVINS DE BOUCHERIE

Inclure Tylan 10 à raison de 0,5 kg (11 g de tylosine) par 1000 kg d'aliment complet, incluant le fourrage (sur une base de 100% de matière sèche). Administrier sans interruption comme seule alimentation. Le prémélange Tylan peut être préalablement incorporé au supplément liquide thixotrope suivant : Promolas Liquid Supplement Suspension, Westway Feed Products.

MODE DE PRÉPARATION POUR LES POULETS À GRILLER

Administrier Tylan 10 à raison de 9,09 kg (200 g de tylosine) par 1000 kg de ration complète pour le traitement de l'entérite nécrotique chez les poulets à griller. Distribuer cet aliment médicamenté à l'exclusion de tout autre aliment pendant 7 jours.

PRÉCAUTIONS

1. Ne pas administrer aux taures de remplacement, ni aux vaches en période de reproduction ou de lactation.
2. Ne pas utiliser dans les aliments contenant des agents liants à l'exception de Lignosol (4%) et de Agri-Colloïd (0,3%). Ne pas utiliser dans les suppléments, concentrés ou aliments complets contenant de la bentonite. Peut être incorporé à un supplément liquide thixotrope contenant du Rumensin™.
3. Ne pas utiliser de suppléments liquides thixotropes entreposés depuis plus de 8 semaines.
4. Lors du traitement de la dysenterie du porc et de l'entérite nécrotique, il faut déterminer à nouveau le diagnostic s'il n'y a pas eu de réponse au traitement dans les 3 à 5 jours suivant le début de ce dernier.
5. Lors du traitement de l'entéropathie proliférative porcine ou iléite, le diagnostic devrait être confirmé lorsque les résultats ne sont pas satisfaisants.

MISES EN GARDE

1. Les porcs traités avec ce médicament dans la ration complète en association avec le tartrate de tylosine dans l'eau de boisson ne doivent pas être abattus à des fins alimentaires dans un délai d'au moins 48 heures après le dernier traitement à la tylosine dans l'eau de boisson.
2. Aucune période de retrait n'est requise avant l'abattage des porcs traités avec ce médicament à raison de 44 grammes ou 110 grammes de tylosine par 1000 kg d'aliment complet *sauf lorsqu'il est utilisé en association avec la tylosine dans l'eau de boisson.*
3. Aucune période de retrait n'est requise pour les bovins de boucherie et les poulets à griller s'ils sont traités selon les directives de l'étiquette.

PROPOSED PRODUCT LABEL PROFILE
TYLAN 10 PREMIX TOTES

4. Ne pas utiliser chez les poules pondeuses.
5. Ne pas utiliser chez les vaches laitières en lactation.
6. Garder hors de portée des enfants.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec.

Tylan, Rumensin Elanco et la barre diagonale sont des marques de commerce d'Eli Lilly and Company ou de ses sociétés affiliées.

ELANCO
Division Eli Lilly Canada Inc.
150 Research Lane, Suite 120,
Guelph, Ontario
N1G 4T2

PRENEZ LE TEMPS



<Antimicrobial Prudent Use Logo> **LISEZ L'ÉTIQUETTE**